Le PRIPI

un dispositif mis en place par la

DRJSCS

avec le soutien du

CROS

Dans le cadre du **PRIPI**
(Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées),
une expérimentation est mise en place en Picardie par la DRJSCS avec le soutien
du **C**omité **R**égional **O**lympique et **S**portif de Picardie :

« L'aide à l'intégration par la pratique du sport au sein d'une association »

Chaque **nouvel immigrant**
arrivé sur le territoire picard
entre le 1/01/2010 et le 31/12/2012
a la possibilité
d'obtenir une **aide maximale de 200 €**
afin de lui permettre de prendre
une **première licence sportive**
dans une association agréée Jeunesse et Sports.

Il suffira **au nouvel arrivant**,
quel que soit son âge,
de **présenter au Président(e)** de
l'association sportive
les **documents** qui lui auront été **donnés**
par l'office français de l'immigration et
de l'intégration (OFII) de Picardie,
lors de la signature du Contrat
d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Le Président de l'association sportive adressera

une facture,

l'original du coupon de prise en charge,

(ou les originaux des coupons)

la ou les photocopie(s) de la licence

au CROS

qui lui **remboursera** le coût de la prise de licence(s).

(200 € maxi par personne)

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires sur le site du CROS

http://picardie.franceolympique.com

Onglet « Sports de masse »

• Bienvenue sur le site du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie

Sport de Masse >

L'aide à l'intégration par la pratique du sport au sein d'une association

Dans le cadre du PRIPI (Programme Régional d'intégration des Populations immigrées), une expérimentation est mise en place en Picardie par la DRJSCS avec le soutien du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie :

« L'aide à l'intégration par la pratique du sport au sein d'une association »

À cet effet, il est offert à chaque nouvel immigrant arrivé sur le territoire picard entre le 1/01/2010 et le 31/12/2012 la possibilité d'obtenir une aide maximale de 200 € afin de lui permettre de prendre une première licence sportive dans une association agréée Jeunesse et Sports.

Pour ce faire, il suffira au nouvel arrivant, quel que soit son âge, de présenter au Président(e) de l'association sportive qu'il aura choisie les documents qui lui auront été donnés par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de Picardie, lors de la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Le Président(e) de l'association sportive adressera une facture ainsi que l'original du coupon - ou les originaux des coupons- au CROS qui lui remboursera le coût de la prise de licence(s). (200 € maxi par personne)

Adresse du CROS :
Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie
30, square Friant les 4 Chênes
80 048 AMIENS CEDEX

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le CROS au 03 22 38 27 20 et/ou picardie@franceolympique.com.

Liste des villes accueillant déjà en 2010 des immigrants susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide à l'intégration par la pratique sportive au sein d'une association.

Département de l'Aisne :
Château Thierry
Chauny
Laon
Saint Quentin
Soissons
Villeneuve St Germain

Département de l'Oise :
Chantilly
Compiègne
Creil
La Chapelle en Serval
Méru
Nogent sur Oise
Pont Ste Maxence
Saint Just en Chaussée
Senlis

Département de la Somme :

Inscription à la newsletter
Edito
Historique
Organisation
Actualités
Formation et emploi
Sport de masse
Sports de nature
Développement Durable
Sport-Santé
Aménagement du territoire
Sport de haut niveau
Communication
Albums Photos
Boîte à outils
Ligues régionales
Calendrier
Partenaires
Liens
Contacts
Accès réservé

Le guide du dirigeant sportif en Picardie
www.guideudirigeant.crospicardie.org

Programme des formations 2011 pour les dirigeants sportifs
Pour plus d'informations cliquez ici

Fête Régionale des sports de nature 2010
Pour voir les vidéos :
Version courte (2 min)
Version longue (5 min)
Pour voir les photos cliquez ici

Adhésion CoSMoS
Pour adhérer au CoSMoS cliquez ici

Sportifs du Mois
Pour retrouver tous les sportifs du mois cliquez ici

Recherche
Valider

Vous aurez la possibilité de télécharger le dossier complet.

À Mesdames les présidentes des associations sportives de Picardie,
À Messieurs les présidents des associations sportives de Picardie,

Dans le cadre du PRIIS (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées), une expérimentation est mise en place en Picardie par la DRJSCS avec le soutien du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie :

« L'aide à l'intégration par la pratique du sport au sein d'une association »

À cet effet, il est offert à chaque nouvel immigrant arrivé sur le territoire picard entre le 1/01/2010 et le 31/12/2012 la possibilité d'obtenir une aide maximale de 200 € afin de lui permettre de prendre une première licence sportive dans une association agréée Jeunesse et Sports.

Pour ce faire, il suffira au nouvel arrivant, quel que soit son âge, de présenter au Président(e) de l'association sportive qu'il aura choisie les documents qui lui auront été donnés par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de Picardie, lors de la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Le Président(e) de l'association sportive **adressera une facture ainsi que l'original du coupon - ou les originaux des coupons-** au CROS qui lui remboursera le coût de la prise de licence(s) (200 € maxi par licence)

Afin que ce dispositif soit efficace et que l'accès au sport de ces populations soit largement facilité, merci mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents des associations sportives de Picardie pour votre participation à cette action d'intégration par le sport et de développement de la pratique sportive sur le territoire picard.

Adresse du CROS :
Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie
30, square Friant les 4 Chênes
80 048 AMIENS CEDEX

Pièces jointes :

- Facture à retourner avec le coupon qui vous sera fourni par le nouveau licencié.
- Liste des villes accueillant d'ores et déjà (en 2010) des immigrants susceptibles de pouvoir bénéficier de cette offre.

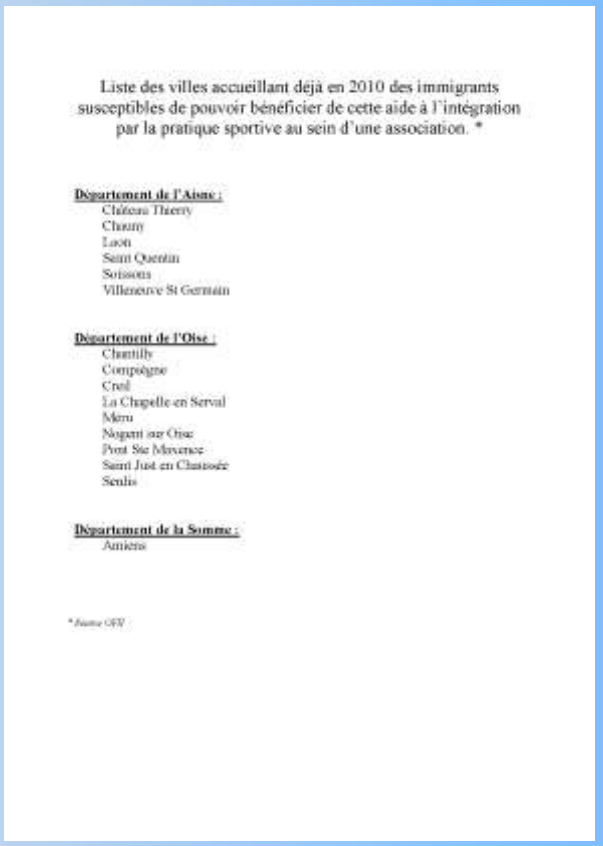

Liste des villes accueillant déjà en 2010 des immigrants susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide à l'intégration par la pratique sportive au sein d'une association. *

Département de l'Aisne :
Château Thierry
Chauny
Laon
Saint Quentin
Soissons
Villeneuve St Germain

Département de l'Oise :
Chantilly
Compiègne
Creil
La Chapelle en Serval
Méru
Nogent sur Oise
Pont Ste Maxence
Saint Just en Chaussée
Senlis

Département de la Somme :
Amiens

* Source OFII

FACTURE

Je soussigné M. Mme .....

Demeurant à (adresse complète) .....

Tél et/ou adresse mail .....

Président(e) du club de .....

Discipline ..... Ligue - Fédération .....

certifie que M. Mme M. .....

est licencié(e) dans notre association sportive depuis le .....

Le coût de sa licence s'élève à .....

(Deux cents Euros maxi)

Fait le .....
Tampon et signature du président de l'association sportive

Factures à retourner à :
CROS de Picardie
30, square Friant les Quatre Chênes
80 048 AMIENS CEDEX 1

Pièces à joindre à l'envoi :

- L'original du coupon de prise en charge
- Photocopie de la licence

Cette action citoyenne de cohésion sociale ne pourra être efficace que si vous la relayez auprès de vos comités départementaux et de vos clubs.

Nous comptons sur vous ….

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter le CROS au **03 22 38 27 20**

Merci pour votre attention